

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre- abstention)</i>
6108° 21 avril 2009	Médiation et règlement des différends  Rapport du Secrétaire général sur le développement de la médiation et le renforcement des activités d'appui y relatives (S/2009/189)		<b>Article 37</b> 26 États Membres <sup>d</sup>  <b>Article 39</b> Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	S/PRST/2009/8
6191° 24 septembre 2009	Non-prolifération et désarmement nucléaires	Projet de résolution S/2009/473  Document de réflexion concernant le sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (S/2009/463, annexe)	<b>Article 39</b> Directeur général de l'AIEA	Secrétaire général, tous les membres du Conseil <sup>e</sup> , Directeur général de l'AIEA	Résolution 1887 (2009) 15-0-0

<sup>a</sup> Trois membres du Conseil étaient représentés au niveau de chef d'État ou de gouvernement : le Burkina Faso (Président), le Panama (Président) et la Croatie (Premier Ministre). Les sept membres du Conseil ci-après étaient représentés au niveau ministériel : Afrique du Sud, Belgique, France, Indonésie et Italie (Ministre des affaires étrangères); Fédération de Russie (Vice-Ministre des affaires étrangères); et Royaume-Uni (Ministre d'État pour l'Afrique, l'Asie et les Nations Unies).

<sup>b</sup> Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bénin, Bolivie, Brésil, Canada, Chili (Envoyé spécial de la Présidente et Président de la Commission des relations extérieures de la Chambre des représentants), Colombie, Équateur, Espagne, Guatemala, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Qatar, République-Unie de Tanzanie et Suisse.

<sup>c</sup> Le Costa Rica était représenté par son Président et le Panama, par son Vice-Président et Ministre des affaires étrangères. La France a fait une déclaration au nom de l'Union européenne.

<sup>d</sup> Afrique du Sud, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés), Égypte, Finlande, Indonésie, Kenya, Liechtenstein, Maroc, Nigéria, Norvège, Pakistan, Qatar, République de Corée, République tchèque (au nom de l'Union européenne), République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Suisse et Uruguay.

<sup>e</sup> Onze membres du Conseil étaient représentés par leur Président respectif : Autriche, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Mexique, Ouganda et Viet Nam; le Japon, la Turquie et le Royaume-Uni étaient représentés par leur Premier Ministre respectif.

## 40. Mission du Conseil de sécurité

### Vue d'ensemble

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité a achevé quatre missions au cours desquelles les membres du Conseil se sont rendus sur le terrain. Ces missions avaient pour destination plusieurs pays

d'Afrique<sup>739</sup>, l'Afghanistan et Haïti, et étaient composées de tous les membres du Conseil. Le Conseil a tenu quatre séances au titre du point intitulé

<sup>739</sup> Côte d'Ivoire, Djibouti (concernant la situation en Somalie), Éthiopie (siège de l'Union africaine à Addis-Abeba), Libéria, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan et Tchad.

« Mission du Conseil de sécurité », et a entendu les exposés des chefs de mission sur les conclusions de leur visite dans ces pays. On trouvera dans le tableau ci-dessous un aperçu de l'ensemble des missions et des séances y relatives.

**18 juin 2008 : mission du Conseil de sécurité  
en Afrique, du 31 mai au 10 juin 2008**

Le 18 juin 2008, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique ». Lors de la séance, le Conseil a entendu des exposés des représentants de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni, qui avaient dirigé ensemble la mission à Djibouti, en relation avec la situation en Somalie, et au Soudan; du représentant de la France, qui avait dirigé la mission au Tchad et en République démocratique du Congo; et du représentant du Burkina Faso, qui avait dirigé la mission en Côte d'Ivoire.

Le représentant de l'Afrique du Sud a fait observer que, lors des réunions tenues à Djibouti entre la mission et les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et ceux de l'opposition, dont un groupe appelé « Alliance pour la libération de la Somalie », le peuple somalien s'était retrouvé devant une occasion d'exposer sa position devant les membres du Conseil. Il était également apparu que les Somaliens étaient déterminés à trouver une solution politique par le dialogue. À cet égard, a-t-il ajouté, le Président de la Somalie avait indiqué clairement que son gouvernement était disposé à engager un dialogue et à parvenir à un accord avec toutes les parties en Somalie. S'agissant de la présence des troupes éthiopiennes, le Gouvernement fédéral de transition soutenait avec force que ces troupes devaient rester jusqu'à la conclusion d'un accord politique, alors que l'opposition soutenait aussi vigoureusement qu'elles devaient quitter la Somalie le plus tôt possible. La mission avait assuré aux parties somaliennes que s'il y avait une amélioration de la situation sécuritaire et que les parties s'entendaient sur un accord politique solide, le Conseil pourrait envisager de déployer une mission qui prendrait le relais de l'AMISOM<sup>740</sup>.

Le représentant du Royaume-Uni a indiqué que les discussions de la mission avec le Gouvernement soudanais avaient été axées sur les deux questions cruciales pour l'engagement de l'ONU : l'Accord de

paix global et le Darfour. Pour ce qui était du Darfour, il a déclaré que le Conseil avait mis l'accent sur les quatre volets nécessitant des progrès pour régler la crise : le maintien de la paix, une médiation politique, la situation humanitaire et l'impunité, y compris la coopération avec la Cour pénale internationale, conformément à la résolution 1593 (2005)<sup>741</sup>.

Le représentant de la France, faisant rapport sur la visite de la mission dans l'est du Tchad, a dit que les membres de la mission avaient visité les camps et les infrastructures gérées par la communauté internationale et par les Tchadiens et avaient pu s'entretenir dans une totale liberté avec les populations des camps, puis avec les travailleurs humanitaires. Selon des rapports d'agents humanitaires, des groupes armés venus du Soudan, en particulier des Janjaouid, constituaient la principale menace pour la population. Au cours de la réunion qu'elle a eue par la suite avec le Premier Ministre et d'autres dirigeants à N'Djamena, la mission a appelé les autorités tchadiennes à s'engager dans la voie du dialogue avec le Soudan, et a souhaité que chacun des deux pays prenne de la distance avec les groupes armés situés sur le territoire de l'autre<sup>742</sup>.

S'agissant de la République démocratique du Congo, le représentant de la France a fait rapport sur les entretiens que la mission avait eus avec le Président, des ministres, d'autres personnalités officielles et des représentants de tous les groupes politiques, et notamment de l'opposition. La mission a pris note avec satisfaction des réformes prévues ou en cours, qu'il s'agisse du statut de l'opposition, du financement des partis politiques, de la réforme en profondeur de la justice, de celle du secteur de la sécurité et de la décentralisation. Elle a en outre insisté sur l'importance des élections locales pour clore le cycle électoral initié en 2006<sup>743</sup>.

Le représentant du Burkina Faso, faisant rapport sur les activités de la mission en Côte d'Ivoire, a donné un aperçu des entretiens de la mission avec le Président, diverses hautes personnalités et le chef du parti d'opposition, qui avaient porté sur les moyens requis à l'approche des élections et le peu de progrès accomplis au niveau de la situation humanitaire et des conditions de sécurité. D'autre part, le parti d'opposition et les organisations de la société civile

<sup>740</sup> S/PV.5915, p. 2-3.

<sup>741</sup> Ibid., p. 4-6.

<sup>742</sup> Ibid., p. 7-10.

<sup>743</sup> Ibid.

avaient prié instamment le Conseil de maintenir le régime des sanctions et l'embargo sur les armes jusqu'à ce que le processus de paix soit devenu irréversible et que les activités de désarmement, démobilisation et réintégration aient été achevées<sup>744</sup>.

**4 décembre 2008 : mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, du 21 au 28 novembre 2008**

Le 4 décembre 2008, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan ». Dans son exposé, le représentant de l'Italie et chef de la mission a indiqué que la mission avait atteint son objectif principal, qui était d'évaluer directement la situation dans le pays à un moment critique. Il a donné le détail du programme des réunions et des visites à Kaboul, où ils avaient rencontré le Président, des ministres et des représentants d'organisations nationales et internationales, et à Herat, où ils avaient pris contact avec le bureau régional de la MANUA<sup>745</sup>.

**19 mars 2009 : mission du Conseil de sécurité en Haïti, du 11 au 14 mars 2009**

Le 19 mars 2009, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti ». Dans son exposé, le représentant du Costa Rica et chef de la mission a déclaré que les membres de la mission avaient obtenu des informations et des évaluations sur la situation en matière de sécurité, le dialogue politique et les élections, l'extension de l'autorité de l'État, l'état de droit et les droits de l'homme, le développement social et économique et la coopération régionale. Évoquant des entretiens avec le Président, la Première Ministre et divers hauts fonctionnaires sur le dialogue politique et les processus électoraux, il a dit que les dirigeants haïtiens avaient convenu de la nécessité d'entreprendre des réformes importantes, même si certaines nuances distinguaient les différents points de vue. En conclusion, il a dit que les autorités haïtiennes devaient favoriser un consensus national non seulement pour assurer la stabilité sécuritaire et politique mais aussi pour poser les bases solides de leur propre développement socioéconomique<sup>746</sup>.

---

<sup>744</sup> S/PV.5915, p.10-13.

<sup>745</sup> S/PV.6031, p. 2-4.

<sup>746</sup> S/PV.6093, p. 2-6.

À la suite de l'exposé, le représentant d'Haïti a reconnu que la situation en matière de sécurité s'était améliorée mais il a souligné en même temps que la situation sociale et économique demeurait très fragile. Par ailleurs, il a fait observer que « les maigres progrès qui avaient été enregistrés en 2007 sur le plan économique » avaient été durement frappés par des cyclones successifs. Néanmoins, il a réaffirmé que son pays s'était résolument engagé dans la voie de la reconstruction et du développement<sup>747</sup>.

**28 mai 2009 : mission du Conseil de sécurité en Afrique, du 14 au 21 mai 2009**

Le 28 mai 2009, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique ». Il a entendu les exposés des représentants de l'Ouganda et du Royaume-Uni, qui avaient codirigé la mission en Éthiopie en rapport avec l'Union africaine et la mission dans la région des Grands Lacs en rapport avec le Rwanda; du représentant de la France, qui avait dirigé la mission dans la région des Grands Lacs en rapport avec la République démocratique du Congo; et de la représentante des États-Unis, qui avait dirigé la mission au Libéria.

Le représentant de l'Ouganda, faisant rapport sur la visite de la mission à Addis-Abeba, s'est étendu sur les entretiens entre le Conseil et l'Union africaine, qui avaient porté essentiellement sur la situation au Soudan et en Somalie, la résurgence des changements inconstitutionnels de gouvernement et le financement des opérations de maintien de la paix en Afrique. Il a ajouté qu'à Addis-Abeba, les membres du Conseil s'étaient également entretenus avec le Premier Ministre de l'Éthiopie des conditions de sécurité et de la paix dans la région<sup>748</sup>.

Le représentant du Royaume-Uni a ajouté, à propos de la mission en Éthiopie et dans la région des Grands Lacs, que le Conseil et l'Union africaine avaient envisagé, entre autres, les moyens de remédier aux difficultés que connaissait l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), ainsi que les moyens de renforcer l'action sur le terrain pour appuyer la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)<sup>749</sup>.

---

<sup>747</sup> Ibid., p. 6-7.

<sup>748</sup> S/PV.6131, p. 2-3.

<sup>749</sup> Ibid., p. 3-4.

Le représentant de la France, faisant rapport sur la visite de la mission en République démocratique du Congo, a déclaré que la situation dans la région des Grands Lacs s'était sensiblement améliorée grâce notamment au rapprochement entre les Gouvernements du Rwanda et de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, le représentant de la France a affirmé que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) restait indispensable sur le terrain<sup>750</sup>.

Présentant son rapport sur la dernière partie de la mission, la représentante des États-Unis a rappelé que le but de la visite au Libéria était de réaffirmer l'appui du Conseil au Gouvernement et au peuple libériens et aux efforts que déployait la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour promouvoir la paix et la

sécurité. Elle a donné des détails sur les entretiens des membres de la mission au Libéria avec le Président et d'autres personnalités<sup>751</sup>.

Après les exposés, le représentant du Costa Rica a fait une brève déclaration concernant les méthodes de travail, la transparence des décisions relatives au travail concret du Conseil et, en particulier, l'égalité juridique des droits et des obligations des membres du Conseil. Il s'est déclaré préoccupé que l'on fasse deux poids deux mesures et qu'il y ait des règles non écrites régissant les missions du Conseil, affirmant qu'une telle pratique avait conduit à des différences de traitement entre membres permanents et membres élus<sup>752</sup>.

<sup>750</sup> Ibid., p. 4-6.

<sup>751</sup> Ibid., p. 6-8.

<sup>752</sup> Ibid., p. 8-9.

## Séances : mission du Conseil de sécurité

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>
5915° 18 juin 2008	Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (du 31 mai au 10 juin 2008)	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité présentant les mandats adoptés pour la mission (S/2008/347)  Rapport du Conseil de sécurité sur sa mission à Djibouti (concernant la Somalie), au Soudan, au Tchad, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, du 31 mai au 10 juin 2008 (S/2008/460)		Afrique du Sud, Burkina Faso, France, Royaume-Uni
6031° 4 décembre 2008	Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité présentant le mandat décidé pour la mission (S/2008/708)  Rapport du Conseil de sécurité sur sa mission en Afghanistan du 21 au 28 novembre 2008 (S/2008/782)	<b>Article 37</b> Afghanistan	Italie
6093° 19 mars 2009	Exposé de la Mission du Conseil de sécurité en Haïti (du 11 au 14 mars 2009)	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité présentant le mandat défini pour la mission (S/2009/139)  Rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Haïti (11-14 mars 2009) (S/2009/175)	<b>Article 37</b> Haïti	Costa Rica, Haïti

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>
6131° 28 mai 2009	Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (du 14 au 21 mai 2009)	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité présentant le mandat défini pour la mission (S/2009/243)  Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (S/2009/303)		Costa Rica, États-Unis, France, Ouganda, Royaume-Uni

## 41. Exposés

### Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil a entendu un certain nombre d'exposés qui n'ont pas été explicitement liés à un point inscrit à son ordre du jour. Ils ont été présentés au titre de divers points uniques de l'ordre du jour et sont regroupés ici pour des raisons de commodité.

Durant la période considérée, le Conseil a tenu six séances au titre d'un point intitulé « exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité », au cours desquelles les présidents des comités des sanctions, des comités de lutte contre le terrorisme et des groupes de travail ont fourni au Conseil une vue d'ensemble de leurs travaux.

### A. Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

#### Séances : exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

<i>Séance et date</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>
5886° 6 mai 2008	<b>Article 37</b> 9 États Membres <sup>a</sup>	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004)
6015° 12 novembre 2008	<b>Article 37</b> 6 États Membres <sup>b</sup>	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001), Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004)
6043° 15 décembre 2008		Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Comité créé par la résolution 1718 (2006), Président du Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, Président du Comité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda, du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire et du Comité créé par la résolution 1737 (2006), Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure
6128° 26 mai 2009	<b>Article 37</b> 15 États Membres <sup>c</sup>	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), Président par intérim du Comité créé par la résolution 1373 (2001), Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004)